

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.13
ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de Monsieur Vincent LEMARCHAND, représentant l'entreprise Réseaux Environnement, demeurant au 1494 Boulevard J-C Contel, 14100 GLOS, en date du 24 mai 2024 ;

Considérant que pour permettre d'assurer la sécurité des administrés et des ouvriers de l'entreprise, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 5 juin 2024 et pour une durée de 60 jours, la circulation de tout type de véhicules sera alternée par feux tricolores, Le bourg, Landepereuse, 27410 MESNIL EN OUCHE. Le stationnement et le dépassement seront interdits. La vitesse sera réglementée à 50 km.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de Landepereuse et sur le site des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et l'entreprise DR sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. Vincent LEMARCHAND.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 4 juin 2024,

Mr Domic BERTRE,

Maire délégué,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Lemarchand Prénom : Vincent
Dénomination : Réseaux -environnement Représenté par : Mr Durand
Adresse Numéro : 1494 Extension : Nom de la voie : Boulevard Jean-Charles Contel
Code postal 14100 Localité : Glos Pays : France
Téléphone 0231617640 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : v.lemarchand@reseaux-environnement.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Bourg
Code postal 27410 Localité : Landepeureuse

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Ouverture d'une tranchée pour effacement des réseaux
Date prévue de début des travaux : 10/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 Date de début de réglementation 10/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)